

PRS 2023-2033 : Suivi et mise en œuvre

Comité de suivi :
La Réduction des inégalités
sociales et territoriales de santé
dont le PRAPS

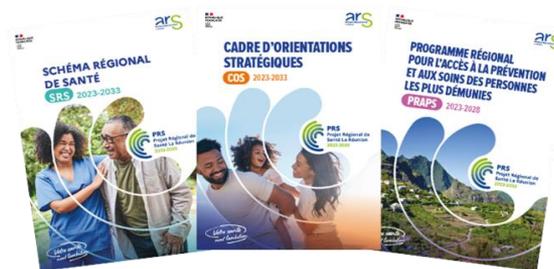
ARS La Réunion

SAINT-DENIS · lundi 18 mars 2024

Déroulé

1. Le Projet Régional de Santé 2023-2033 en quelques mots
2. Modalités de suivi du PRS
3. Présentation de la thématique abordée
4. Proposition de programmation des actions 2024-2025
5. Les indicateurs associés

Le Projet Régional de Santé en quelques mots

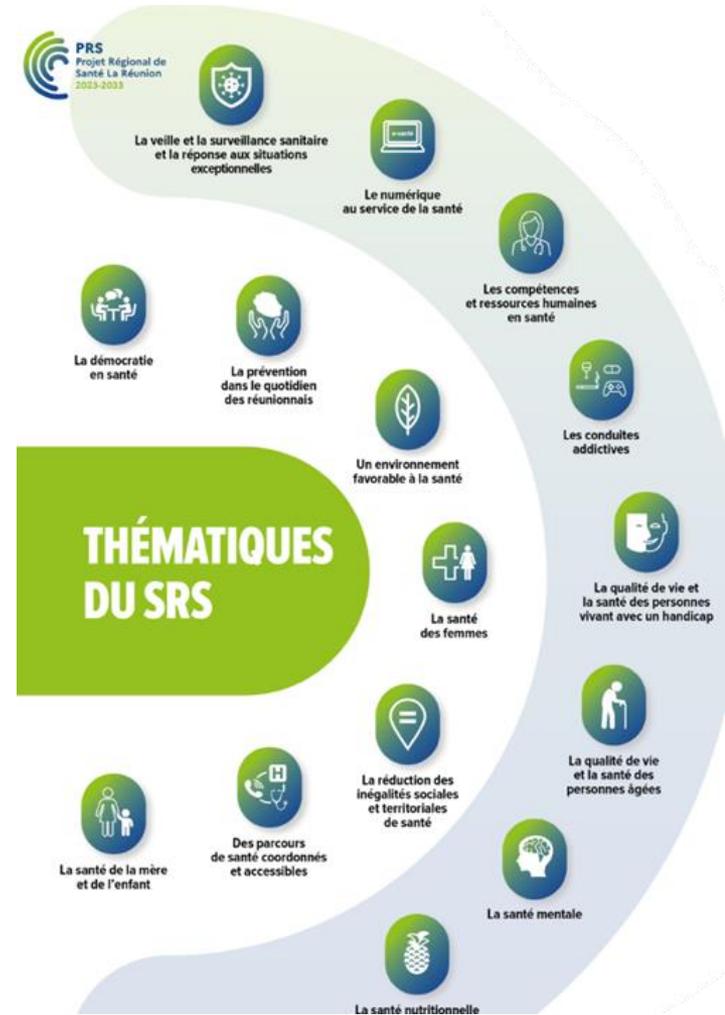


PRS – Adoption et avis réglementaires

→ Adoption du **Projet Régional de santé La Réunion 2023-2033** par le directeur général de l'ARS La Réunion par arrêté N° 391/2023 du 30 octobre 2023 après avis réglementaires :

- du Préfet
- de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA)
- du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)
- des Collectivités territoriales
- du Conseil d'Administration de l'ARS

→ Un **Projet Régional de Santé** construit autour de 15 priorités pour améliorer l'état de santé des réunionnais et du système de santé du territoire:



Les 15 thématiques du SRS



La démocratie en santé



La prévention dans le quotidien des réunionnais



Un environnement favorable à la santé



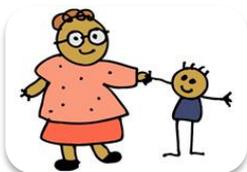
Des parcours de santé coordonnés et accessibles



La réduction des inégalités sociales et territoriales de santé



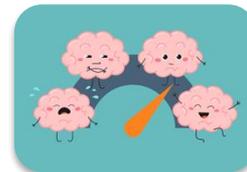
La santé des femmes



La santé de la mère et de l'enfant



La santé nutritionnelle



La santé mentale



Les conduites addictives



La qualité de vie et la santé des



La qualité de vie et la santé des PA



Les compétences et ressources humaines en santé

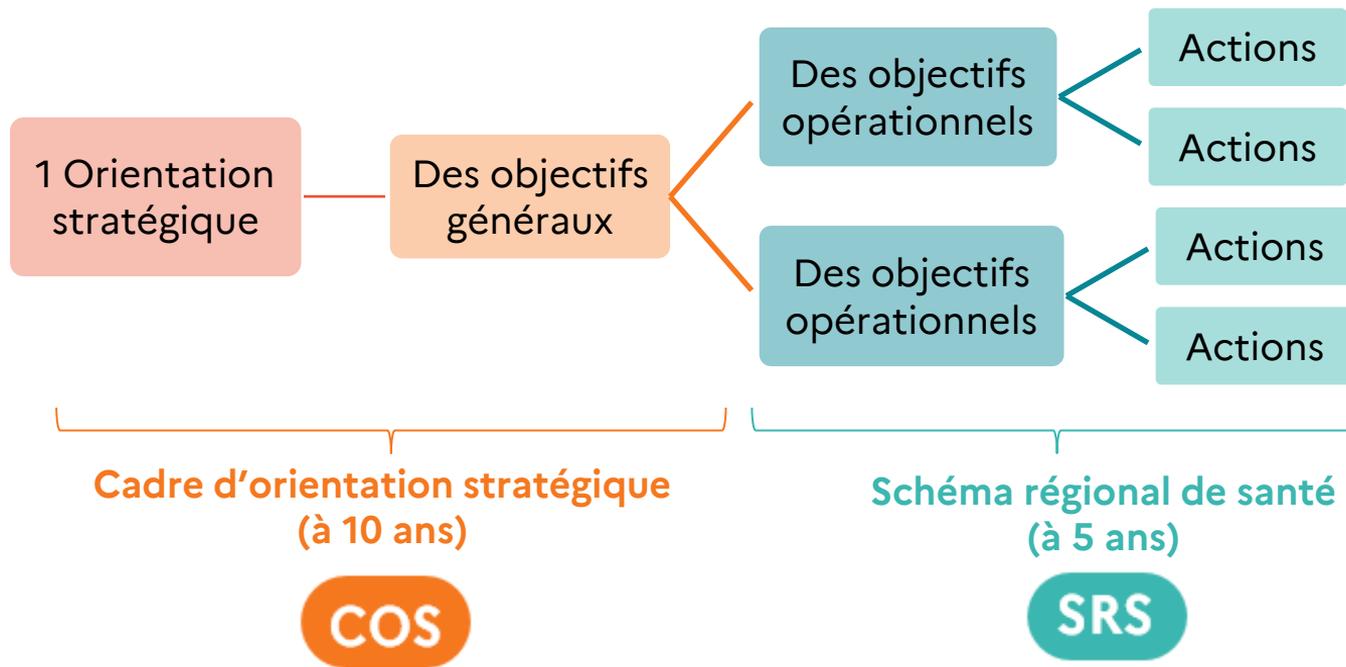


Le numérique au service de la santé



La veille et la surveillance sanitaire et la réponse aux situations exceptionnelles

Arborescence du PRS



Modalités de suivi du PRS



Des comités PRS pour suivre la mise en œuvre du PRS

Modalités :

- **Des comités de suivi dédiés** à chacune des priorités de santé du PRS La Réunion (= des comités reconduits par rapport au précédent PRS et des comités à installer)
- **Réunion** 1 fois /an pour l'ensemble des thématiques. Animation par l'ARS.

Travaux des comités de suivi :

- 1** **Priorisation des actions du PRS et échanges en séance, donnant lieu ensuite à l'élaboration de la programmation**
 - ⇒ Feuilles de route 2024-2025 qui inscrit les engagements prioritaires de l'ARS sur la période
- 2** **Suivi des actions du PRS La Réunion** : recherche des convergences entre les actions de l'ARS et celles des partenaires, partage des avancées annuelles, des actions en cours, identification des freins
 - ⇒ Ajustement de la programmation des actions si besoin

Des comités PRS pour suivre la mise en œuvre du PRS



2024 :

1

Priorisation des actions du PRS et échanges en séance, donnant lieu à l'élaboration de la programmation

⇒ Feuilles de route 2024-2025 qui inscrit les engagements prioritaires de l'ARS sur la période

2025 :

1

2

Suivi des actions du PRS La Réunion : recherche des convergences entre les actions de l'ARS et celles des partenaires, partage des avancées annuelles, des actions en cours, identification des freins

⇒ Ajustement de la programmation des actions si besoin

Modalités de mise en œuvre et suivi



Priorisations des actions

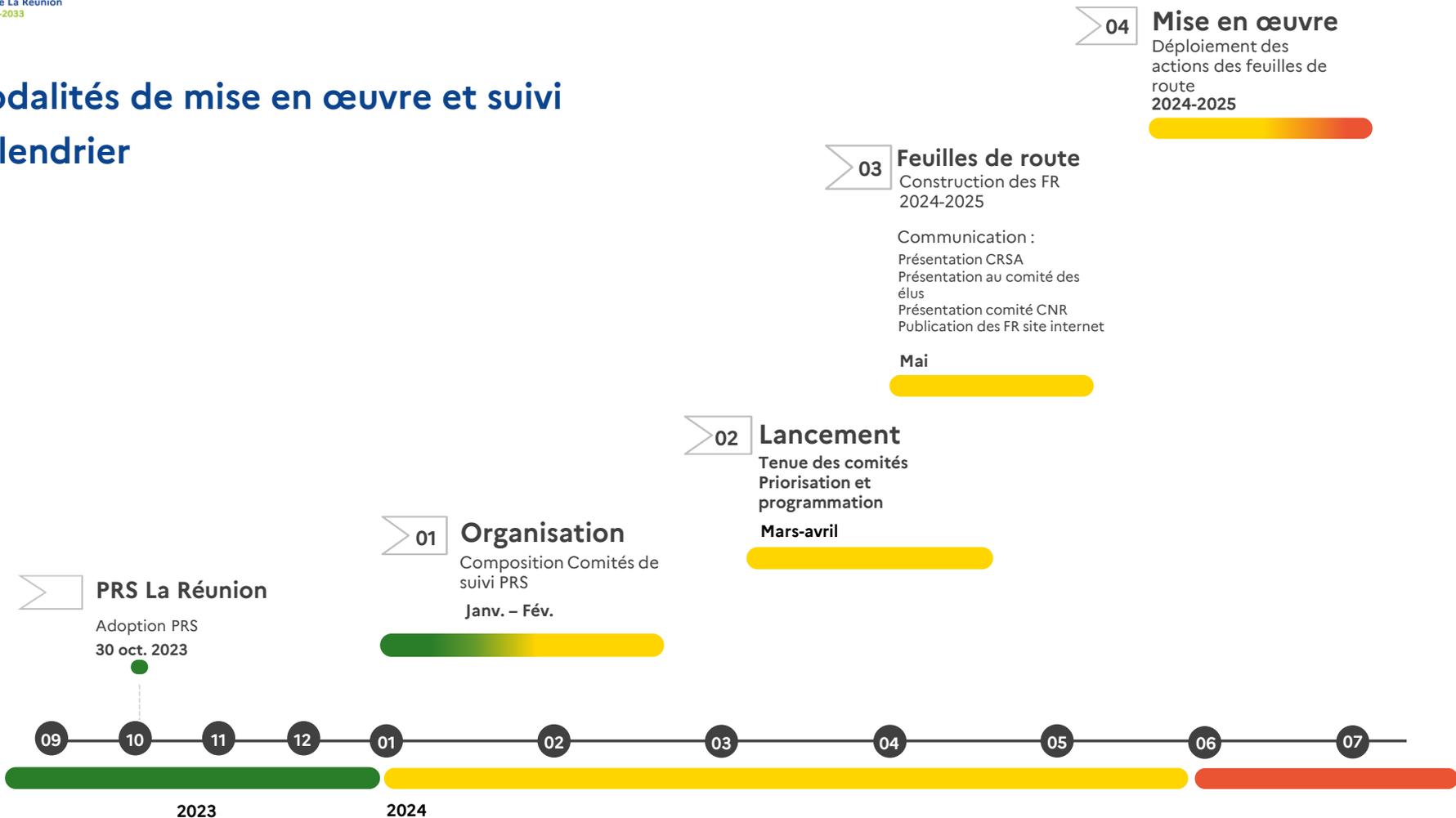
- Des critères pour prioriser les 525 actions et leviers actions du SRS 2023-2028 pour bâtir des feuilles de route annuelles et bi annuelles
- Des leviers d'actions identifiés qui peuvent nécessiter une déclinaison plus explicite
- Des actions communes à plusieurs thématiques

Critères :

- ✓ **Maturité de l'action** : projets en cours, projets prêts. Partenaires, opérateurs identifiés, volontaires
- ✓ **Effet attendu** : impact du projet
- ✓ **Faisabilité de l'action** : démarrage possible de l'action en 2024 et/ou 2025
- ✓ **Temps de construction de l'action** : compatibilité avec la durée du SRS
- ✓ **Caractère structurant de l'action** : actions participant à la transformation du système de santé
- ✓ **Synergie avec autres actions du PRS** : actions impactant d'autres priorités du PRS

Modalités de mise en œuvre et suivi

Calendrier



Présentation de la thématique



La réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et le PRAPS

COS

Objectifs généraux à 10 ans

Garantir l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus précaires
(→ PRAPS)

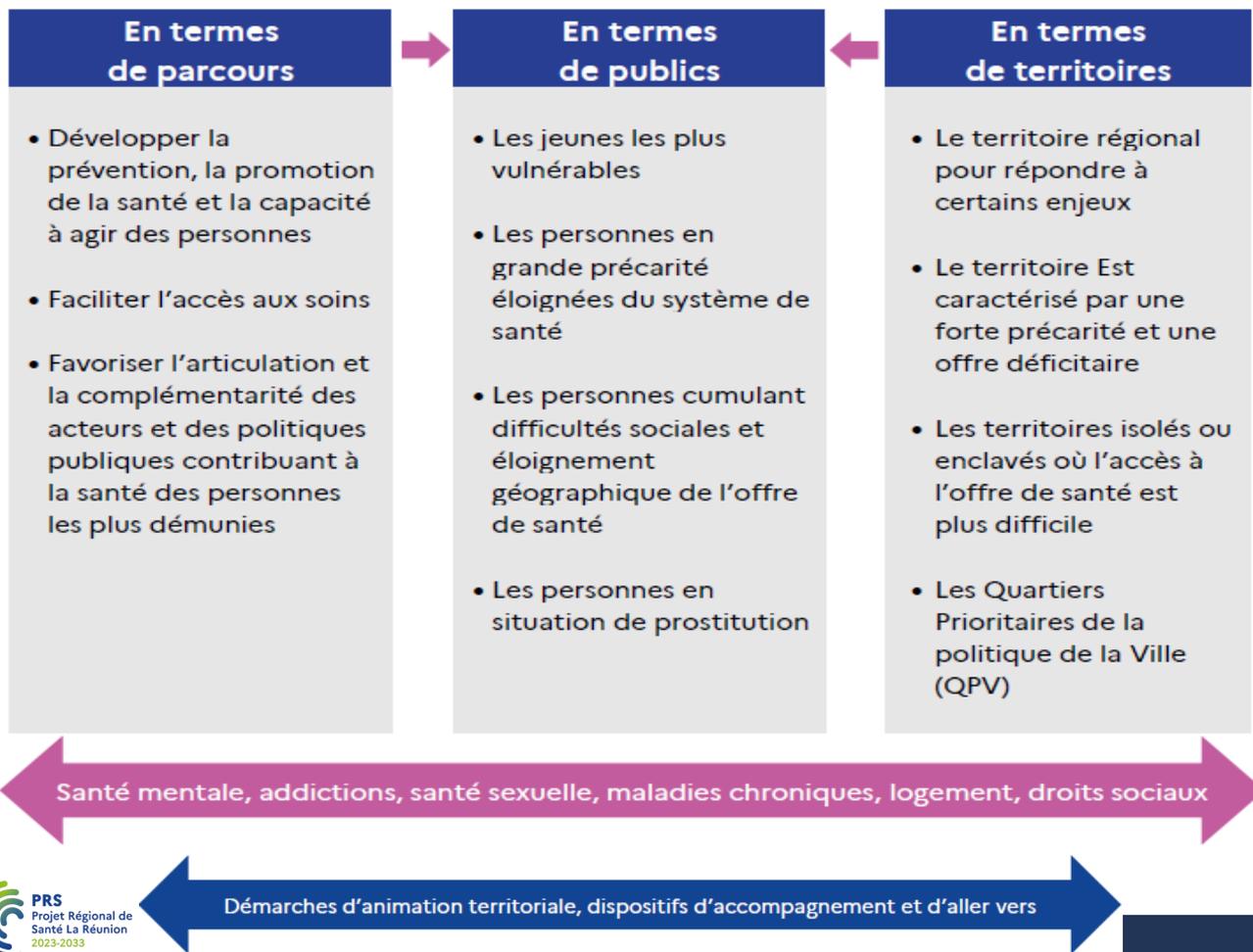
Faciliter l'accès territorial à la santé
(→ SRS)

PRAPS
SRS

Objectifs opérationnels à 5 ans

1. Développer la prévention, la promotion de la santé et la capacité d'agir des personnes
2. Faciliter l'accès aux soins
3. Favoriser la complémentarité, l'articulation des acteurs et des politiques publiques contribuant à la santé des personnes plus démunies
4. Renforcer l'offre de santé et son accessibilité dans les territoires et quartiers moins dotés
5. Faciliter les déplacements vers les structures de santé

PRAPS construit autour de 3 objectifs déclinés en actions



Proposition de programmation des actions 2024 -2025



Objectifs opérationnels à 5 ans

1. Développer la prévention, la promotion de la santé et la capacité à agir des personnes
2. Faciliter l'accès aux soins
3. Favoriser l'articulation et la complémentarité des acteurs et des politiques publiques contribuant à la santé des personnes les plus démunies
4. Renforcer l'offre de santé et son accessibilité dans les territoires et quartiers moins dotés
5. Faciliter les déplacements vers les structures de santé

Objectif opérationnel 1 : Développer la prévention, la promotion de la santé et la capacité à agir des personnes

1.1. Développer des programmes de promotion de la santé et de prévention adaptés aux personnes en difficulté

1.2. Renforcer les actions de repérage et de dépistage des risques et maladies

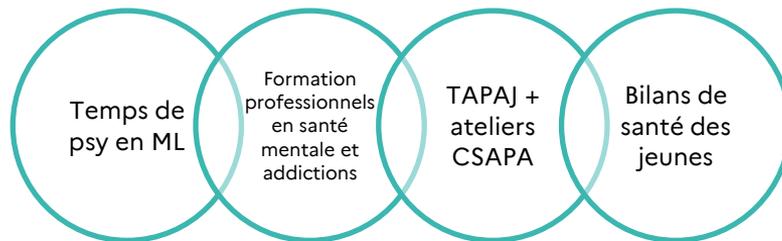
1.3. Soutenir les projets permettant aux personnes d'acquérir des compétences individuelles et notamment des compétences psychosociales (CPS), et la pair-aidance

1.4. Déployer des actions de communication adaptées et ciblées

1.1. Développer des programmes de promotion de la santé et de prévention adaptés aux personnes en difficulté

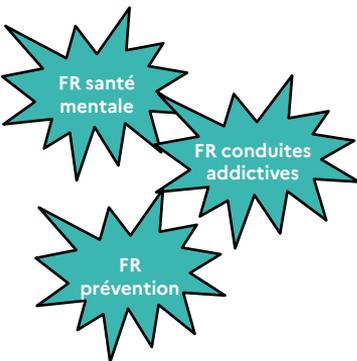
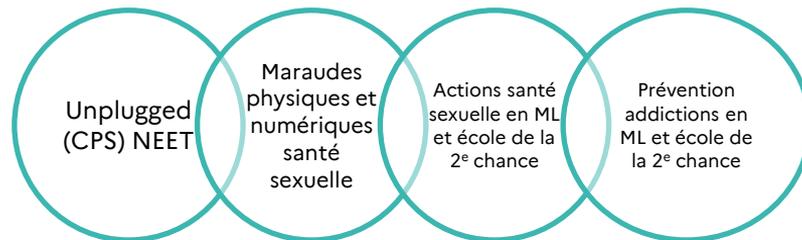


Renforcement des projets de santé des missions locales

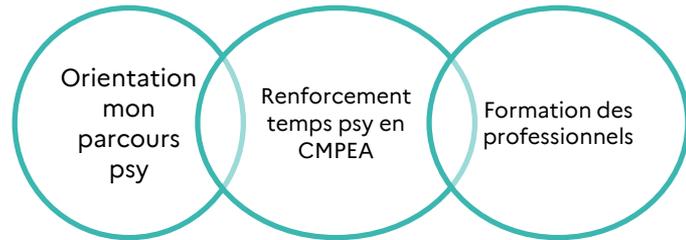


Jeunes vulnérables (NEET, ASE, PJJ...)

Mise en place d'actions de prévention spécifiques



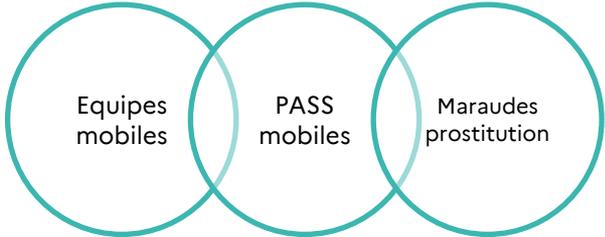
Prise en charge psychologique



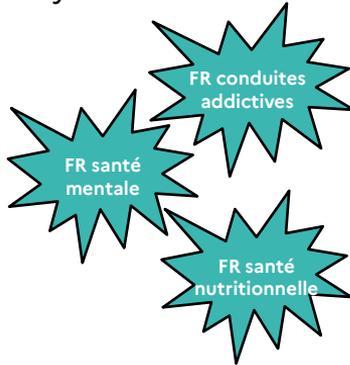
1.1. Développer des programmes de promotion de la santé et de prévention adaptés aux personnes en difficulté



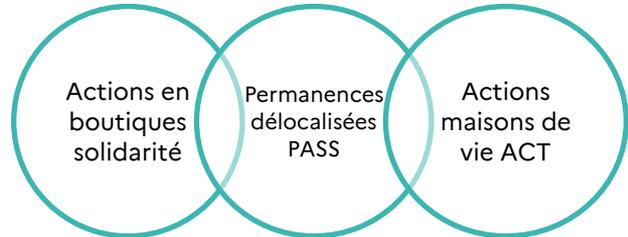
Renforcement des actions d'aller vers :
poursuite du déploiement sur le territoire



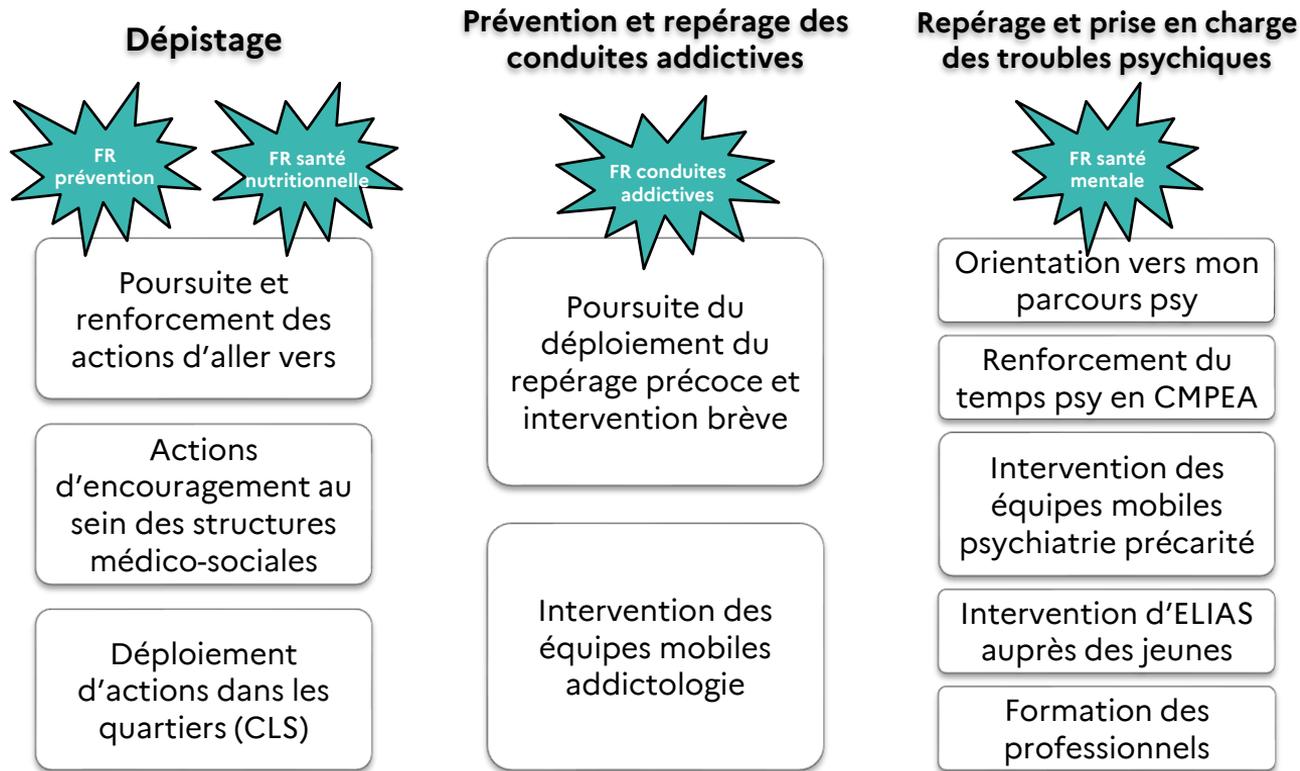
Personnes en grande précarité éloignées du système de santé



Intervention des acteurs au sein des lieux d'accueil du public



1.2. Renforcer les actions de repérage et de dépistage des risques et maladies



1.3. Soutenir les projets permettant aux personnes d'acquérir des compétences individuelles et notamment des compétences psychosociales (CPS), et la pair-aidance

→ **Extension des interventions efficaces ou prometteuses de développement des CPS auprès des jeunes les plus vulnérables et des familles précaires :**



Développer le programme Unplugged NEET, version du programme Unplugged

Unplugged de développement des CPS adaptée aux jeunes de 16-25 ans à risque de décrochage ou en situation de désinsertion

→ **Développement de la pair-aidance :**

- Temps de professionnel pair au sein des équipes mobiles addictologie
- Renforcement du dispositif balise psy (groupe d'entraide mutuelle à visée insertion professionnelle)



- Adaptation des programmes d'éducation thérapeutique du patient (ETP) aux personnes en situation de précarité
- Soutien des actions de littératie en santé
- Communication régulière et répétée des messages de prévention et d'information sur l'offre de proximité existante
- Recours à une stratégie pertinente de communication et d'information par le biais de messages et médias adaptés aux publics en difficulté

Échanges



Objectifs opérationnels à 5 ans

1. Développer la prévention, la promotion de la santé et la capacité à agir des personnes

2. Faciliter l'accès aux soins

3. Favoriser l'articulation et la complémentarité des acteurs et des politiques publiques contribuant à la santé des personnes les plus démunies

4. Renforcer l'offre de santé et son accessibilité dans les territoires et quartiers moins dotés

5. Faciliter les déplacements vers les structures de santé

Objectif opérationnel 2 : Faciliter l'accès aux soins

2.1. Conforter les missions des permanences d'accès aux soins de santé (PASS)

2.2. Soutenir les actions d'aller vers à destination des populations les plus éloignées géographiquement et socialement du système de santé

2.3. Déployer des structures médico-sociales pour les personnes ayant des difficultés spécifiques

2.4. Développer le recours à la médiation en santé et à l'interprétariat

2.5. Organiser la continuité des accompagnements et des prises en charge pour éviter les ruptures de parcours

Programmation 2024-2025



PASS

- Poursuite de l'animation régionale
- Déploiement de la PASS mobile Nord
- Poursuite et des permanences délocalisées
- Accès aux soins bucco-dentaires via conventionnement avec dentiste mobile au CHU Sud



Aller vers

- Poursuite de l'installation des dispositifs mobiles et consolidation en veillant à la bonne couverture territoriale
- Instruction nationale medicobus



Structures médico-sociales

- Poursuite de l'installation des places autorisées et augmentation des capacités installées sous réserve des crédits alloués
- Structuration de l'intervention des équipes mobiles dans les structures de l'AHJ



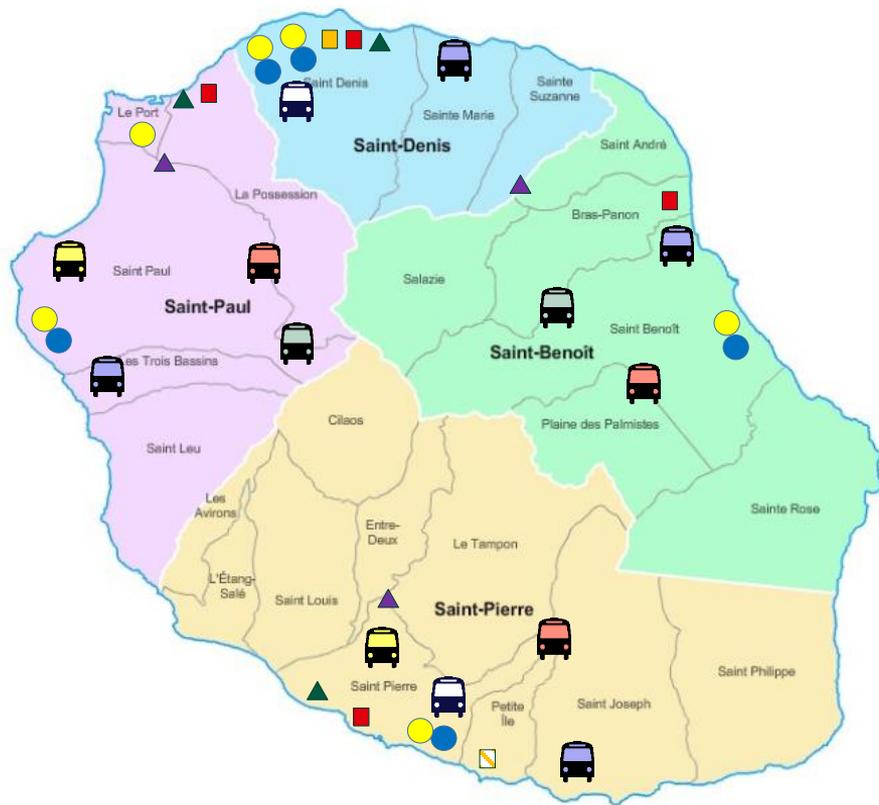
Médiation en santé

- Réflexion sur la structuration de la médiation en santé



Coordination et gestion des cas complexes pour éviter les ruptures de parcours (DAC, PFTA...)

Un dispositif territorialisé pour garantir l'accès aux soins des personnes les plus éloignées du système de santé



- PASS généraliste
- PASS périnatalité
- 🚌 PASS mobile
- ▲ ACT avec hébergement
- Lits halte soins santé (LHSS)
- 🏠 Lits d'accueil médicalisés (LAM)
- ▲ ACT hors les murs
- 🚌 Equipe mobile santé précarité (EMSaP)
- 🚑 Equipe spécialisée de soins infirmiers précarité (ESSIP)
- 🚐 Equipe mobile psychiatrie précarité (EMPP) /
Equipe mobile spécialisée en psychiatrie (EMSP)
- 🚐 Equipe mobile addictologie

- Soutien à l'hébergement et à la prise en charge médico-sociale des personnes précaires vieillissantes par le développement de maisons relais dédiées ou par la création de petites unités de vie
- Expérimenter l'accès à l'interprétariat aux professions libérales, à l'échelle du parcours
- Mise en place d'une réflexion afin de faciliter l'orientation et l'accès aux soins des majeurs protégés

Échanges



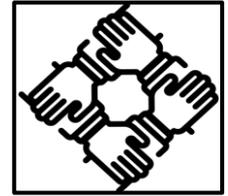
Objectifs opérationnels à 5 ans

1. Développer la prévention, la promotion de la santé et la capacité à agir des personnes
2. Faciliter l'accès aux soins
3. Favoriser l'articulation et la complémentarité des acteurs et des politiques publiques contribuant à la santé des personnes les plus démunies
4. Renforcer l'offre de santé et son accessibilité dans les territoires et quartiers moins dotés
5. Faciliter les déplacements vers les structures de santé

Objectif opérationnel 3 : Favoriser la complémentarité, l'articulation des acteurs et des politiques publiques contribuant à la santé des personnes les plus démunies

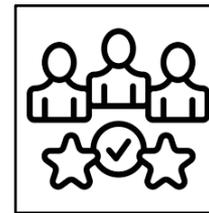
3.1. Améliorer les coopérations entre acteurs pour une approche globale de la santé et des publics en situation de précarité

3.2. Développer le pilotage régional et local de l'action sanitaire en direction des personnes les plus démunies



3.1. Améliorer les coopérations entre acteurs pour une approche globale de la santé et des publics en situation de précarité

- **Amélioration de la connaissance, par les acteurs, des ressources mobilisables pour l'accompagnement et la prise en charge des personnes les plus démunies en s'appuyant sur les outils existants** : diffusion de la cartographie des structures pour les PDS financées par l'ARS
- **Identification des temps et des outils de coordination pour améliorer l'interconnaissance entre professionnels** : animation du réseau des organismes gestionnaires des structures PDS financées par l'ARS
- **Articulation de l'accompagnement en santé avec l'accès au logement** : participation aux instances du PDALHPD et mise en place du comité stratégique partenarial du SIAO



3.2. Développer le pilotage régional et local de l'action sanitaire en direction des personnes les plus démunies

- **Intégration de l'accès à la santé des personnes les plus démunies dans les CLS et les contrats de ville** : participation au CIS, collaboration avec les délégués du préfet dans les arrondissements, lien entre coordonnateurs CLS et coordonnateurs CDV
- **Installation d'une instance régionale réunissant l'ensemble des institutions et acteurs impliqués** : fusion de l'instance créée en 2021 et du comité de suivi PRAPS – périodicité annuelle

- Actions de formation et d'information pluri-professionnelles pour construire une culture commune en santé-précarité
- Organisation d'une journée annuelle d'échanges, par microrégion, des acteurs de l'accès à la santé des personnes en situation de précarité afin de favoriser l'interconnaissance et la coopération

Échanges



Objectifs opérationnels à 5 ans

1. Développer la prévention, la promotion de la santé et la capacité à agir des personnes
2. Faciliter l'accès aux soins
3. Favoriser l'articulation et la complémentarité des acteurs et des politiques publiques contribuant à la santé des personnes les plus démunies
4. Renforcer l'offre de santé et son accessibilité dans les territoires et quartiers moins dotés
5. Faciliter les déplacements vers les structures de santé

Objectif opérationnel 4 : Renforcer l'offre de santé et son accessibilité dans les territoires et quartiers moins dotés

Programmation 2024-2025

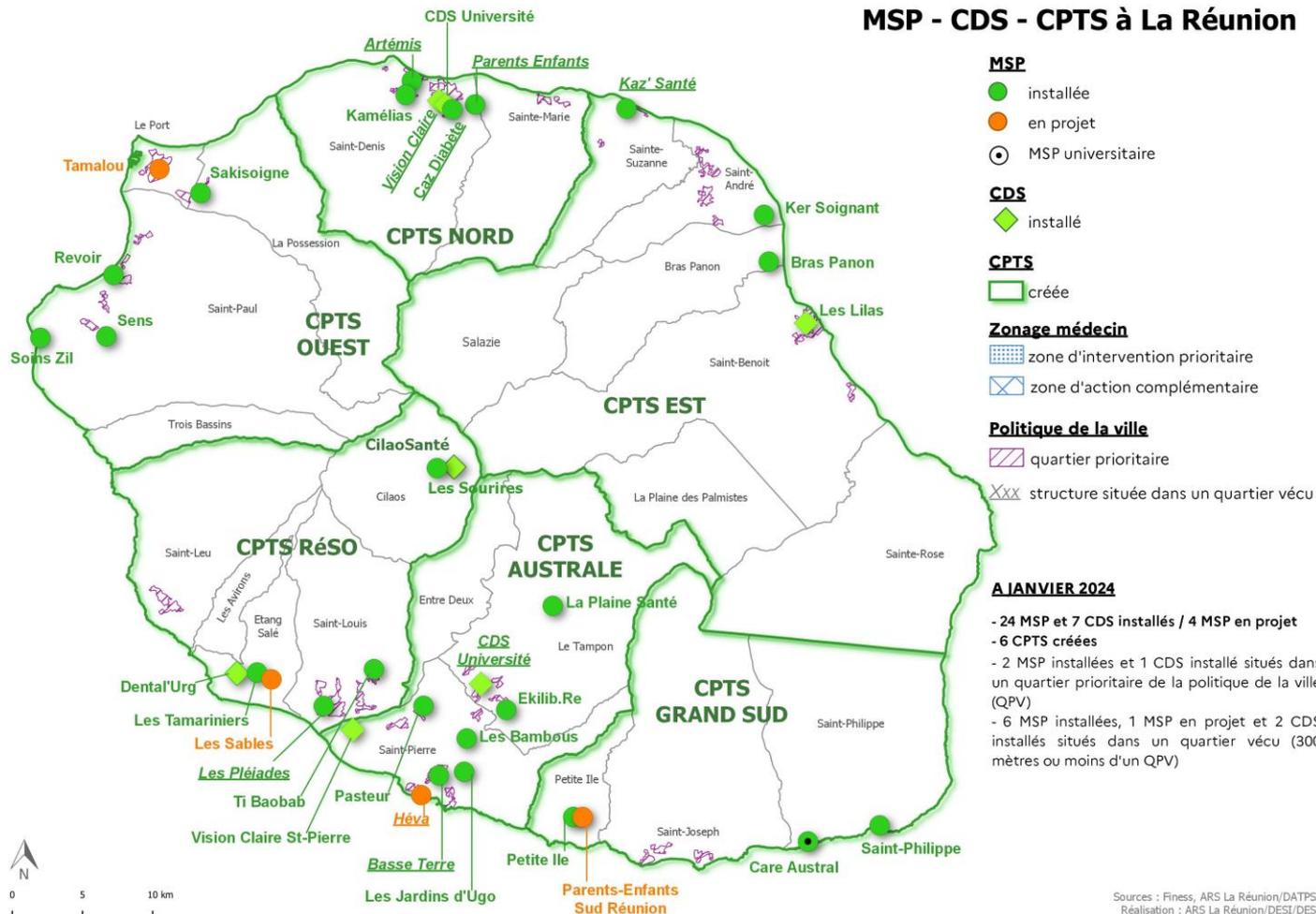
- **Créer une mission régionale d'observation de la démographie des professionnels de santé, permettant l'analyse et le partage des données et des approches prospectives par micro-territoires** : travaux initiés avec l'ORS
- **Proposer une révision de la méthodologie de zonage pour l'installation des professionnels de santé (échelles territoriales pertinentes, analyse prospective des besoins d'installation, indicateurs tenant compte de l'activité réelle des professionnels)** : initié (zonage MK et CD), discussions en cours avec le national pour adaptation de la méthodologie conventionnelle à notre territoire
- **Poursuivre l'accompagnement à la création de maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) et centres de santé (CDS) en encourageant les implantations dans les zones fragiles ou sous-dotées & Intégrer dans les contrats locaux de santé (CLS) les aides communales à l'installation permettant de lever les freins immobiliers** : poursuite de la dynamique territoriale ; incitation à l'installation dans les territoires fragiles et QPV, en lien avec les communes via CLS
- **Réviser l'équipement et la couverture sanitaire du cirque de Mafate en partenariat avec le Conseil Départemental et les communes de La Possession et de Saint Paul** : couverture sanitaire à Mafate existe depuis 2015 en lien avec le CHU, le Département et la CGSS. Engagement ARS pour rénover les dispensaires de Mafate.

Objectif opérationnel 4 : Renforcer l'offre de santé et son accessibilité dans les territoires et quartiers moins dotés

Programmation 2024-2025

- **Renforcer l'offre de soins hospitalière dans la microrégion Est** : Nouvelles implantations d'autorisations d'activité de soins dans le cadre de la réforme des autorisations (SMR locomoteur, système nerveux, cardio vasculaire, pneumologie, syst. digestif endocrinologie ; transformation d'une implantation Soins intensifs polyvalents en Réanimation et soins intensifs polyvalents), ouverture d'un centre associé de chimiothérapie, structure d'urgences pédiatriques ...), Développement d'une offre de spécialités, équipes délocalisées du CHU notamment de cardiologie, GHER partenaire des contrats locaux de santé, création de la Maison des femmes, de la mère et de l'enfant en proximité directe des urgences,
- **Rendre effective la ligne de permanence des soins à Cilaos** : en cours de mise en œuvre
- **Inciter les médecins exerçants ou résidants dans les écarts à être correspondants du SAMU & Expérimenter des infirmiers correspondants du SAMU pour une première évaluation à domicile** : réflexion interne pour déploiement du dispositif, travaux à débuter en 2025
- **Déployer des bus santé et des équipes mobiles, en lien avec les CPTS, pour un meilleur accès à la prévention, l'orientation et aux soins** : instruction nationale medicobus

MSP - CDS - CPTS à La Réunion



- Déployer des infirmiers, relais du médecin traitant, dans les écarts et/ou pour les personnes vulnérables (réalisation de pré-bilans, visites de suivi et de prévention, renforcement des moyens des PASS ...)

Échanges



Objectifs opérationnels à 5 ans

1. Développer la prévention, la promotion de la santé et la capacité à agir des personnes
2. Faciliter l'accès aux soins
3. Favoriser l'articulation et la complémentarité des acteurs et des politiques publiques contribuant à la santé des personnes les plus démunies
4. Renforcer l'offre de santé et son accessibilité dans les territoires et quartiers moins dotés
5. Faciliter les déplacements vers les structures de santé

Objectif 5 : Faciliter les déplacements vers les structures de santé

Programmation 2024-2025

- Renforcer la communication sur la prescription médicale de transports sanitaires : rappel d'information aux membres du CODAMUPS

Hors programmation 2024-2025

- Expérimenter des solutions de transports alternatifs solidaires et adaptés pour se rendre dans les structures de santé pour les personnes isolées géographiquement, âgées ou vivant avec un handicap
- Mener une réflexion avec la Région, les intercommunalités et les CPTS afin d'améliorer et de coordonner l'offre de transports et sa visibilité pour les patients devant se rendre dans les structures de soins : réflexion débutée avec une intercommunalité => hors programmé mais ptt piste de réflexion

Échanges



Les indicateurs associés



Objectifs généraux à 10 ans	Indicateurs
Garantir l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus précaires (→ PRAPS)	<ul style="list-style-type: none">▪ Taux de mortalité prématurée évitable par micro région▪ Suivi des examens bucco-dentaires des moins de 25 ans visés par un programme MT dents▪ Ecart de densité de professionnels de santé libéraux par profession et micro région
Faciliter l'accès territorial à la santé	

Objectifs opérationnels à 5 ans	Indicateurs
1) Développer la prévention, la promotion de la santé et la capacité d'agir des personnes (→ PRAPS)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre, nature et file active des programmes d'action par publics cibles et thématiques • Taux de dépistages organisés (sein, col utérus, colorectal) au sein des communes en contrat de ville
2) Faciliter l'accès aux soins (→ PRAPS)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de TROD réalisés lors des maraudes, rapporté au nombre de TROD systématiquement proposés • File active des équipes mobiles (EMSaP, ESSIP, EMPP)
3) Favoriser la complémentarité, l'articulation des acteurs et des politiques publiques contribuant à la santé des personnes plus démunies (→ PRAPS)	<ul style="list-style-type: none"> • File active des PASS • Nombre de permanences délocalisées des PASS • Evolution du nombre de places autorisées et du nombre de places installées par dispositif • Taux de recours à l'interprétariat au sein des PASS
4) Renforcer l'offre de santé et son accessibilité dans les territoires et quartiers moins dotés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de communes en politique de la ville signataires d'un CLS • Eléments qualitatifs • Evolution du nombre de MSP et CDS dans les zones fragiles / sous dotées
5) Faciliter les déplacements vers les structures de santé	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de l'offre de soins (effectifs des PS)

Échanges / questions diverses



Merci de votre attention

Contacts :

Candice GROSSET : candice.grosset@ars.sante.fr

Equipe PRS : ars-reunion-prs@ars.sante.fr

